RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2015

ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS

Conseil de surveillance du 16 juin 2016

Le présent rapport financier présente les comptes de l'exercice 2015 de l'AP-HP de la manière suivante :

INTRODUCTION

TOME 1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015

1) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES EN 2015

2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2015

3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015

5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2016

LEXIQUE (ANNEXE)

TOME 2 : RAPPORT SUR L'ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'EPRD DE 2015

1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2015

2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RECETTES EN 2015

3) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES EN 2015

4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2015

Remarque :

Dans le corps du présent rapport, « M€ » signifie « millions d'euros »

INTRODUCTION

Une modification de la structure et du contenu du rapport financier de l'exercice 2014 avait été initiée à l'AP-HP l'année dernière pour mettre en œuvre les nouvelles règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification. Le présent rapport financier est l'aboutissement de cette évolution car il respecte les préconisations données par le §6.4.3 "*Contenu du rapport financier*" du tome 3 de l'instruction budgétaire et comptable M21 fixée par l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR AFSH1430645A).

Du point de vue comptable, l'année 2015 est la dernière année de préparation de la certification des comptes, cette dernière s'appliquant pour la première fois aux comptes de l'exercice 2016 clos et approuvés au 1er semestre 2017.

L'institution a débuté les travaux de préparation à la certification des comptes dès 2012 et les a amplifiés sur l'année 2015, notamment en approfondissant le partenariat entre les deux acteurs de la fonction comptable que sont l'ordonnateur (Assistance Publique –Hôpitaux de Paris) et le comptable public (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'AP-HP, ou DSFP pour l'AP-HP).

1) L'APPROFONDISSEMENT DU PARTENARIAT ENTRE L'AP-HP ET LA DSFP POUR L'AP-HP

Pour rappel, celui-ci s'était notamment traduit en 2014 par :

- la signature entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP rattachée au ministère chargé des finances) et l'AP-HP d'une convention relative à l'organisation de l'exploitation et de la maintenance du système d'information NSI gestion qu'elles partagent et qui assure la tenue des comptes de l'Assistance publique ;
- la signature entre la DSFP pour l'AP-HP et l'AP-HP d'une nouvelle convention de partenariat (dite « Convention de Services Comptable et Financier »), pour fixer les cibles précises partagées par l'ordonnateur et le comptable public ainsi que les actions communes permettant de les atteindre.

L'année 2015 a été l'occasion de poursuivre le travail commun dans le cadre de ces deux conventions.

La Convention relative à NSI Gestion a permis d'optimiser, du point de vue informatique, la chaîne de gestion des recettes tout comme celle de gestion des dépenses.

Plan d'optimisation de la facturation et du recouvrement des recettes présenté au Conseil de surveillance de l'AP-HP en 2015

Déploiement en 2015 du service facturier, commun à l'ordonnateur et au comptable public, aux derniers groupes hospitaliers non encore intégrés dans son périmètre d'activité

Par ailleurs, la Convention de Services Comptable et Financier a été déclinée sur plusieurs points :

- *« Améliorer la chaîne de la recette et optimiser les taux de recouvrement » :*

L'encaissement et le recouvrement des recettes constituent un enjeu crucial compte tenu des cinq millions de factures émises chaque année, et nécessite une réingénierie de l'organisation de l'AP-HP et des procédures, réingénierie qui découle de plusieurs actions :

Passage annoncé à la facturation individuelle directe à l'assurance-maladie obligatoire (dispositif dit « FIDES » ayant donné lieu à la mise en concurrence par l'AP-HP en 2015 des éditeurs de logiciel de facturation pour remplacer à moyen terme son logiciel de facturation devenu obsolète)

Perspectives de refonte de la facturation aux organismes complémentaires d'assurance-maladie (dispositif dit « ROC », anticipé par le déploiement de la télétransmission des factures aux mutuelles)

Volonté de faire payer par le patient son reste à charge avant qu'il ne quitte l'AP-HP (programme SIMPHONIE du ministère chargé de la santé), notamment au moyen d'une palette de moyens de paiement élargie à internet (ouverture fin mai 2015 de la possibilité pour les débiteurs de l'AP-HP de payer leur créance sur le site internet de l'AP-HP) et de la refonte de la forme des factures adressées aux usagers (après avis d'un panel d'entre eux)

Mise en place en avril 2015 d'une relance des débiteurs retardataires de l'AP-HP par des huissiers de justice (avant engagement des poursuites)

Augmentation en 2015, par rapport à 2014 du nombre de poursuites engagées : +69% de saisies mobilières et +49% d'oppositions sur salaires et soldes de comptes bancaires

- *« Améliorer la chaîne de la dépense et optimiser le délai global de paiement »*

La mutualisation, entre l'ordonnateur et le comptable de l'AP-HP, du système d'information NSI Gestion en 2011 a permis d'engager une réingénierie de l'organisation et des procédures de la chaîne de la dépense : mise en place d'un service facturier et d'une gestion coordonnée de la paye.

Projets de dématérialisation des pièces traitées (préparation de la dématérialisation en 2016 des factures et en 2017 du compte financier transmis au juge des comptes)

Contrôle allégé en partenariat des dépenses (en 2015, le traitement des dépenses d'intérim a ainsi été diagnostiqué dans de nouveaux groupes hospitaliers avant la généralisation de ce dispositif fin 2016)

Diagnostic conjoint de l'ensemble de la chaîne de traitement de la paye effectué en 2015 pour l'optimiser

- *« Fiabiliser les comptes et préparer leur certification »*

Cette même mutualisation du système d'information a permis d'engager une consolidation de l'ensemble de la chaîne comptable afin de fiabiliser les comptes financiers qui en sont issus.

2) LA PREPARATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

Ces premières avancées doivent être poursuivies pour permettre la certification des comptes de l'AP-HP de l'exercice 2016. Le bilan de ces préparatifs pluriannuels est globalement positif car la qualité des comptes de l'AP-HP s'est accrue même si de nouveaux progrès restent attendus sur différents points.

- *Travaux menés de 2012 à mi 2013 : premiers diagnostics et mobilisation des acteurs*

Lancement de travaux sur les principaux cycles comptables et identification des risques majeurs (sur la base des cartographies préconisées par la DGOS et la DGFiP)

Accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche par un prestataire externe, expert en ce domaine

Evaluation sur place de deux groupes hospitaliers pilotes

Auto-évaluation par les autres groupes hospitaliers et hôpitaux

Réalisation d'un diagnostic détaillé et proposition d'un plan d'actions

- *Travaux de mi 2013 à fin 2015 : restructuration de la démarche projet et déroulement des travaux préparatoires*

Désignation d'un directeur de projet en charge des préparatifs de la certification des comptes et organisation notamment du contrôle interne de l'AP-HP (cartographie des procédures et des risques)

Diverses corrections comptables (dont correction des restes à recouvrer en clôture des comptes de l'exercice 2014) et lancement des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé

Construction du référentiel de maitrise des risques comptables et financiers

Révision de la comitologie comprenant l'ordonnateur et le comptable public : constitution d'une équipe projet pour le pilotage opérationnel de la démarche associant l'ensemble des sites et services de l'AP-HP au travers de groupes permanents (GP) constitués sur les 4 axes principaux :

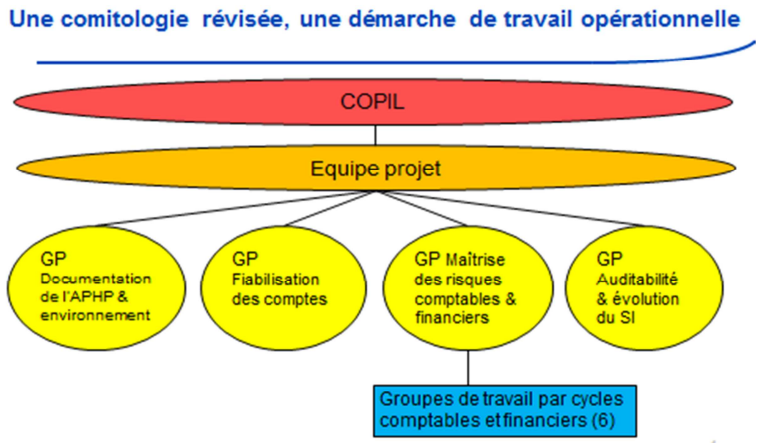

L'état des lieux de ces préparatifs de la certification des comptes est le suivant à ce jour :

- *Axe n°1 : Documentation de l'organisation et des procédures de l'AP-HP et de son environnement qui est mise à disposition du certificateur*

Constitution du dossier permanent central (siège de l'AP-HP) et des dossiers permanents décentralisés (au sein des groupes hospitaliers et autres entités) décrivant l'organisation et les procédures comptables de l'AP-HP
Harmonisation des procédures des sites de l'AP-HP chaque fois que c'est possible pour fiabiliser les comptes et approfondir le contrôle interne (exemple : diagnostic conjoint de l'ordonnateur et du comptable effectué en 2015 pour évaluer la maîtrise des risques de la chaîne de la paye de bout en bout)
Mise en œuvre du projet de base documentaire et de site intranet de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine, hébergeant la documentation du certificateur et la communication relative à la certification des comptes

- *Axe n°2 : Fiabilisation des comptes*

Engagement en 2015 d'une démarche pluriannuelle d'inventaire des actifs immobilisés par les sites de l'AP-HP en priorisant ceux ayant la plus grande valeur, et mise en place d'indicateurs pour en suivre l'avancement
Travaux informatiques pour fiabiliser les processus de production des comptes annuels
Mise en place d'une nouvelle procédure d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables encadrée par un protocole conclu le 21 mai 2015 par l'ordonnateur et le comptable public
Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de fiabilisation des comptes prioritaires en coopération avec le comptable public (cf. infra)

- *Axe 3 : Maîtrise des risques comptables et financiers*

Structuration du dispositif de contrôle interne comptable et financier de l'AP-HP autour de ses cinq composantes (COSO : organisation, identification et évaluation des risques comptables et financiers, documentation des contrôles, auto-évaluation, plan de progression et pilotage)
Description normalisée des processus prioritaires, à plus fort risque, et des dispositifs de maîtrise des risques existants par les groupes de travail des principaux cycles comptables et financiers : recettes, achats, stocks, immobilisations, personnel, endettement et trésorerie
Formation à la maîtrise des risques et à la certification des comptes à destination des cadres intermédiaires administratifs, techniques logistiques et à destination des directeurs adjoints par fonction métiers (Finance, RH, Achat, logistique, Investissement, Affaires médicales, SI et DIM)
Poursuite de l'animation du réseau des référents "certification" qui ont été désignés dans les groupes hospitaliers et les autres entités de l'AP-HP

- *Axe 4 : Auditabilité, expertise et évolution du système d'information*

Constitution du volet informatique de la documentation mise à disposition du certificateur
Montée de version du progiciel comptable SAP et maintenances pour consolider ses fonctionnalités (dont lancement d'un chantier dit GRC visant à mieux gérer les habilitations de ses utilisateurs d'ici fin 2016)
Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action sur les contrôles généraux informatiques et planification du reste à faire dans le cadre de l'élaboration, amorcée à l'automne 2015, du schéma directeur des systèmes d'information de l'AP-HP pour la période de 2016 à 2020
Auto-évaluation de la maîtrise des risques de l'axe relatif à l'auditabilité du système d'information sur un groupe hospitalier pilote avec le support et l'outil proposé par le GCS DSISIF de l'ARS d'Ile-de-France, avant de généraliser ce dispositif à tous les sites de l'AP-HP en 2016

Enfin, l'année 2015 a été marquée par le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner les deux co-commissaires aux comptes de l'AP-HP dans le respect du droit de la commande publique.

Nomination par le conseil de surveillance, lors de sa séance du 24 mars 2016, des cabinets KPMG et ERNST&YOUNG pour certifier les comptes 2016-2021 de l'AP-HP (mandat de 6 ans prévu par la réglementation en vigueur)

PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015

1) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES

Les textes en vigueur sont rappelés en annexe n°1 du présent rapport.

1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015 DE L'AP-HP

- *Pilotage de la clôture d'exercice 2015*

La clôture des comptes s'est organisée comme chaque année en mode projet pour coordonner les nombreux acteurs concernés tant au niveau du siège que des sites de l'AP-HP, avec :

Un dispositif de pilotage associant étroitement les acteurs de la clôture (Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ; Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'AP-HP ; Centre de Compétences et de Services du Domaine Gestion)

Une communication régulière auprès des groupes hospitaliers, notamment les notes communes de la DEFIP et de la DSFP en date du 27 juillet 2015 (« compte financier 2014 et organisation de la clôture d'exercice 2015 ») et du 23 octobre 2015 (« calendrier de clôture de l'exercice 2015 »)

La mise à la disposition des sites de l'AP-HP d'outils facilitant le déroulé de la clôture (indicateurs d'avancement des opérations de clôture)

Un tableau de bord du reste à faire échangé régulièrement entre le comptable public et l'ordonnateur jusqu'à la clôture définitive des comptes en avril 2016

- *Calendrier de clôture d'exercice 2015*

L'ordonnateur et le comptable définissent conjointement le calendrier de leurs travaux respectifs de clôture des comptes et de préparation du compte financier, en lien avec les différents services concernés de l'établissement (siège, groupes hospitaliers).

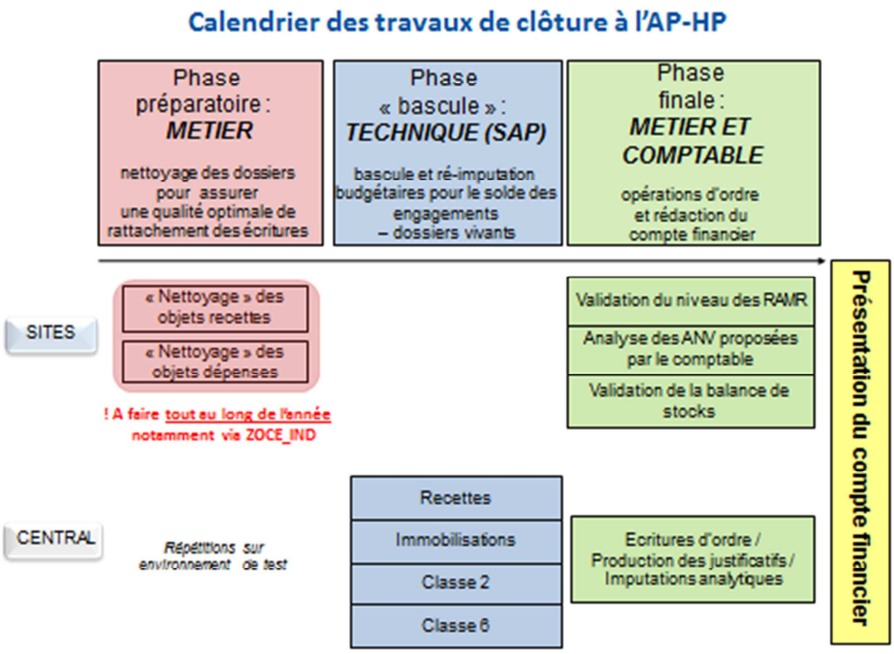

La mobilisation des différents acteurs de la chaîne comptable a permis cette année encore, et ce, malgré la mise en œuvre de plusieurs actions exceptionnelles, notamment de fiabilisation des comptes (cf. supra et infra), de réaliser la clôture dans les délais réglementaires, puisque les principales données du compte financier étaient stabilisées au 26 avril 2016.

- *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable. La journée complémentaire de 2015 s'étend du 1er janvier au 31 janvier 2016 pour les seules opérations d'exploitation et les opérations d'ordre (article R.6145-37 du Code de la santé publique). Quelques opérations ont toutefois été enregistrées postérieurement à cette journée complémentaire (titres de recettes), et devront pour les prochains exercices faire l'objet de rattachement de produits.

1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES

- A la clôture de l'exercice**, le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

  Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;

> *Il s'agit de la 1ère partie du présent rapport financier qui « vient donner une vision synthétique de l'exercice écoulé. Il commente le compte financier.* ***Il ne s'agit pas de reprendre le contenu de l'annexe du compte financier, mais de l'éclairer par des commentaires. Il n'a donc pas la même finalité que l'annexe.*** *En effet, l'annexe vient détailler et préciser les informations comptables du bilan et du compte de résultat » (Note DGFiP/DGOS de mars 2016 sur le compte financier des établissements publics de santé).*

- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2nde partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles R.6145-49 à 53.

➢ Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2015 a été le suivant :

Acteur	*Directeur de l'AP-HP*	*Directeur de la DSFP*	*Directoire*	*CTE*	*CME*	*Conseil de Surveillance*
Actions	*Etablissent conjointement le projet de CF (avril 2016)*		*Est concerté*	*Sont consultés*		*Délibère pour approbation du CF et décide de l'affectation des résultats*
Date de l'instance	*Avril-mai 2016*		*03/05/16*	*31/05/16*	*07/06/16*	*16/06/16*

1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015

➢ Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 (voir lexique infra).

➢ Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisées selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

> *Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur (Voir Annexe n°2 du présent rapport).*

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	ETATS DU COMPTE FINANCIER M21 DE L'EXERCICE 2015	N° de l'état	Cadre pré-établi	Rédaction libre
1e partie	**COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI SERA SOUMISE A CERTIFICATION)**			
	BILAN	BI	X	
	COMPTE DE RESULTAT	CR	X	
	ANNEXE :			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
	- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5
2e partie	**ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI NE SERA PAS SOUMISE A CERTIFICATION)**			
	EXECUTION DE L'EPRD			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	RESULTATS	C1 à C7	X	
	AFFECTATION DES RESULTATS	D1 à D6	X	
	GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE	E2 à E4	X	
	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	IC1 à IC7	X	
3e partie	**SIGNATURES**			

1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2015

1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.

Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier…).

1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2015 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre pour l'exercice 2011 lors de la généralisation de l'outil NSI Gestion (pas de changement de méthode), dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée est l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service (service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

La méthode d'amortissement au prorata temporis est la méthode préférentielle retenue par l'instruction M21.

1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillé dans l'annexe au compte financier, état PF1.

De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié, sous les angles suivants :

- Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;

- Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;

- Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;

- Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.

Un focus est ici réalisé sur les seules méthodologies ayant évolué entre les exercices 2014 et 2015.

- *Provision pour compte épargne-temps*

La méthode de comptabilisation a évolué en 2015 afin de tenir compte des recommandations nationales de la fiche DGFIP/DGOS n°18, traitant des passifs sociaux des EPS diffusée en mars 2016, et qui a conduit à :

Ne plus prendre en compte, dans le montant à provisionner en 2015, les repos dus pour tous compteurs (nombre de jours dus - hors CA, RT, RR - non pris au 31 décembre 2015, reportables en 2016) ;

Valoriser l'ensemble des jours provisionnés sur la base des montants forfaitaires par catégorie d'agents, déterminés par arrêté ministériel.

Parallèlement, la valorisation du compte épargne temps (CET) du personnel médical (PM) a pu cette année être réalisée à partir des jours accumulés au 31/12/N-1 et non plus 31/12/N-2.

➔ *Pour le personnel non médical : reprise sur provisions de 20 209 586 €.*

➔ *Pour le personnel médical : dotation aux provisions de 28 201 360 €.*

- *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la « provision pour créances douteuses » s'est faite par l'ordonnateur sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer opérée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP (dans l'attente de la fonctionnalité correspondante restant à intégrer dans NSI Gestion), selon des critères d'irrécouvrabilité des créances déterminés entre eux (cf. leur protocole analysé dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, supra).

Ce dispositif conduit à établir, par exercice et par nature de produit, le pourcentage du montant des restes à provisionner, auquel s'ajoutent les créances qualifiées d'irrécouvrables.

Le calcul de la provision est opéré à partir des restes à recouvrer au 31 décembre de l'exercice concerné, auxquels sont appliqués des taux de dépréciation par année d'ancienneté des créances, les différenciant selon que leur débiteur est un particulier ou un organisme du fait des différences de procédures de recouvrement que cette distinction entraîne.

Les taux de dépréciation ont été réajustés à la baisse en 2015 (*voir état PF1 de l'annexe*), compte tenu des actions mises en œuvre en 2015 concernant les créances sur particuliers (ex. : poursuites sur les particuliers pour des créances relatives aux exercices 2011, 2012, et 2013 ; mise en place du paiement en ligne en 2015) et concernant les créances sur organismes (ex. : nouvelle politique de prise en charge des patients non couverts par l'assurance maladie française).

Compte tenu des restes à recouvrer au 31 décembre 2015 et des taux de dépréciation ré-ajustés, le risque pour créances irrécouvrables a été évalué à un montant de 185 132 593 €, soit une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables de 65 303 922€.

2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2015

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont en effet détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).

2.1. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2015

2.1.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILISATION DES DEPENSES ET DES RECETTES ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES

➔ **Fiabilisation de la comptabilisation des dépenses**

> *Pour rappel :*
>
> *Pour les dépenses qui relèvent d'un engagement juridique préalable, l'AP-HP applique un mécanisme comptable dérogatoire à l'instruction M21 pour mouvementer tout au long de l'exercice le compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues » :*
>
> *- compte crédité lors de la certification du service fait avant mise en paiement des dépenses*
>
> *- puis débité lors du traitement de la facture (contrôle et paiement).*
>
> *Ces écritures au compte 408 doivent être soldées dans un délai raisonnable.*
>
> *Or, une étude menée conjointement par le Centre de Compétences et de Services du Domaine Gestion (CCSDG) et la direction financière de l'AP-HP (DEFIP) a mis en évidence que des services faits certifiés dans NSI Gestion entre 2009 et 2012 pour un montant de près de 8,1 M€ (1,2 M€ pour des dépenses d'investissement ; 6,9 M€ pour des dépenses d'exploitation) ne seraient jamais soldés.*

Il reste à régulariser comptablement des défauts d'ajustement du compte « 40800000 - Fournisseurs - Factures non parvenues » lors de sa montée en charge initiale durant les années 2009 à 2012. La complexité de cette régularisation tient à l'intégration forte du module logistique avec les modules comptables de NSI Gestion (SAP), ce qui a imposé son étalement sur les comptes des exercices 2014 à 2016.

➔ **Fiabilisation de la comptabilisation des recettes**

> *Pour rappel :*
>
> *Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables – Contentieux" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques.*

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de SAP (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non actualisé.

2.1.2. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES

➔ **Fiabilisation de l'actif**

Pour rappel :

De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de NSI gestion, tant sur l'actif immobilisé que circulant.

Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : normalisation des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, apurement des fiches d'écart sur les immobilisations suite à l'inventaire pré-déploiement, apurement des comptes 23 des immobilisations en cours…

Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable conformément aux obligations réglementaires.

Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2015 :

- *Lancement des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé*

Pour rappel :

La direction des finances de chaque groupe hospitalier et pôle d'intérêt commun est dotée depuis 2009 d'un référent "Immobilisations" chargé de centraliser et fiabiliser l'ensemble du suivi des immobilisations, ainsi que d'une planification des travaux d'inventaire. Ces travaux d'inventaire ne sont cependant pas, ou rarement, réalisés au sein de l'AP-HP.

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, la DEFIP a diffusé aux sites de l'AP-HP une note du 3 avril 2015 fixant les consignes relatives à leurs travaux d'inventaire des immobilisations pour les cinq prochaines années. En raison de la volumétrie des immobilisations de l'AP-HP et pour permettre la première étape d'élaboration de l'état de l'actif à la clôture des comptes de l'exercice 2015, la priorité a été donnée aux premiers travaux suivants :

Au cours du 1er semestre 2015 :

Identification des immobilisations à « nettoyer » sans inventaire physique préalable selon une approche par enjeux financiers et stratégiques pour le site concerné :

- mise en service des immobilisations qui l'ont été physiquement mais pas comptablement, afin de fiabiliser les montants inscrits au compte 23 "Immobilisations en cours",

- identification et analyse comptable des immobilisations dont la valeur nette comptable est nulle et celles hors d'usage.

Au cours du 2nd semestre 2015 :

Conduite de l'inventaire physique sur des catégories prioritaires ciblées d'immobilisations, en appliquant une procédure élaborée par un groupe de travail en charge des préparatifs de la certification.

La sélection des immobilisations à inventorier de manière prioritaire a été réalisée grâce à une approche par les risques et par masses financières significatives. La mise en place de cette analyse fait ressortir, pour la période 2015-2018, 25 catégories qui couvrent 92% de la valeur nette comptable totale de l'actif de l'AP-HP.

Les travaux d'inventaire doivent être poursuivis au-delà de 2015, conformément au programme prioritaire pluriannuel établi, et les écarts d'inventaires régularisés comptablement ensuite.

- *Etat de l'actif*

Outre le lancement d'un chantier pluriannuel d'inventaire des immobilisations, l'année 2015 a été marquée par les préparatifs de l'élaboration, pour la première fois à partir de NSI gestion, de l'état de l'actif dont la production est obligatoire pour les comptes dont le dernier chiffre du millésime est 0 ou 5, ce qui est le cas des comptes 2015.

Les préparatifs de la constitution de cet état de l'actif ont été lancés dès la clôture des comptes de l'exercice 2014 sachant que le dernier état de ce type dressé l'a été à la clôture des comptes de l'exercice 1995, avant le déploiement de l'actuel outil NSI Gestion.

➔ **Fiabilisation du passif**

- *Actions réalisées en 2015*

La plupart des provisions a été documentée. La méthode de provisionnement des Comptes Epargne Temps (CET) a évolué pour se conformer à la M21 (cf. supra).

Autres actions :

Signature le 21 mai 2015 d'un protocole entre l'ordonnateur et le comptable public pour améliorer la gestion de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables afin qu'elle ne retarde pas la clôture des comptes.

Correction du compte 1022 « Complément de dotation de l'Etat » à la suite d'observations de la Cour des comptes dans le cadre de sa certification des comptes de l'Etat enregistrant les participations de ce dernier.

- *Fiabilisation restant à poursuivre*

Notamment via l'automatisation des extractions de données nécessaires à la constitution des restes à recouvrer pour optimiser l'analyse de ces derniers fondant le choix de fixation des taux de dépréciation des créances pour constituer la provision pour dépréciation des comptes des débiteurs de l'AP-HP au compte 491.

2.2. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

2.2.1. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 9,1 milliards d'euros en valeur brute, mais seulement 3,8 milliards en valeur nette.

La faible évolution entre 2014 et 2015 de ces montants (+0,37% en montant brut ; +0,94% en montant net) masque en fait des évolutions en masse importantes, tant en augmentation qu'en diminution :

Valeur brute à l'ouverture de l'exercice 2015 (1)	Augmentations ou entrées (2)	Diminutions ou sorties (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2015 (4=1+2-3)	Evolution du montant **brut** entre 2014 et 2015		Evolution du montant **net** entre 2014 et 2015	
solde débiteur			solde débiteur	en montant	en %	en montant	en %
9 123 M€	**629 M€**	**595 M€**	**9 157 M€**	**34 M€**	**+0,37%**	**36 M€**	**+0,94%**

L'actif immobilisé est principalement composé des immobilisations corporelles (93,9%) puis des immobilisations incorporelles (5,6%) :

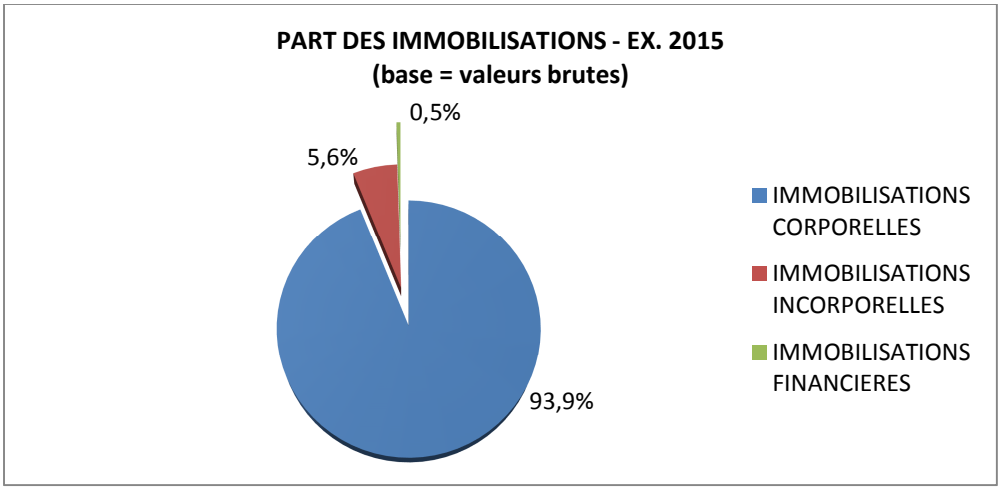

Un focus est réalisé dans le présent rapport sur les seules immobilisations corporelles, qui représentent 8,6 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2015 (3,6 milliards en valeur nette).

- *Immobilisations corporelles – répartition*

Ces immobilisations sont composées en majorité par les constructions (70%), et par les installations techniques, matériel et outillage industriel (17%) :

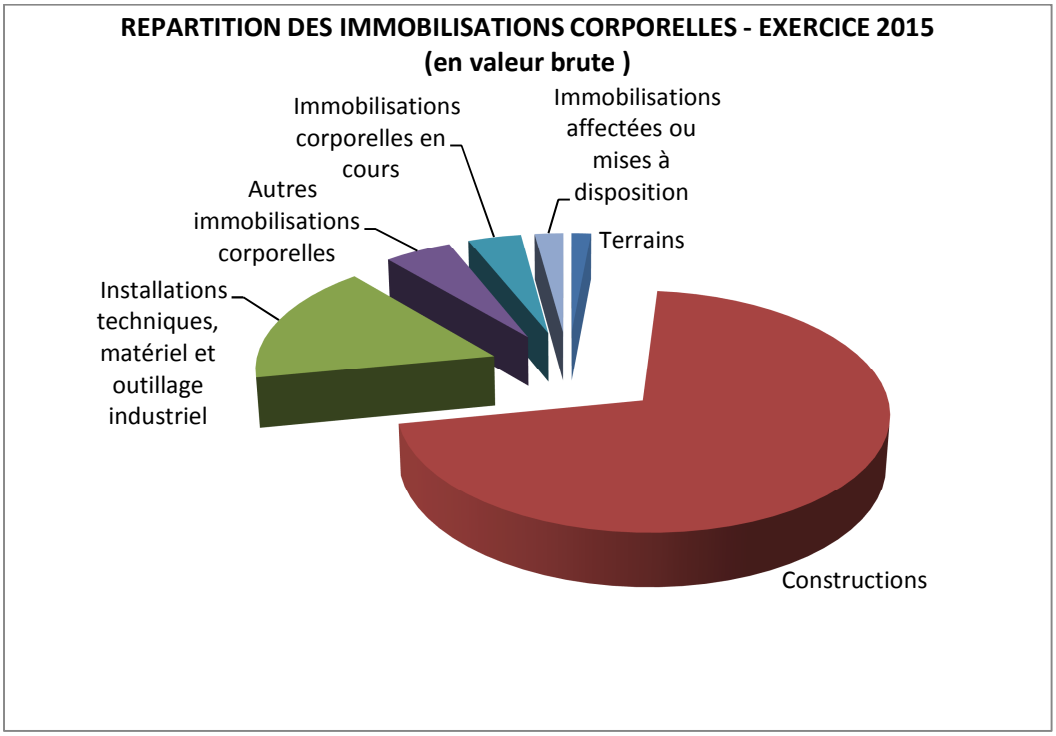

Les soldes des comptes d'immobilisations corporelles entre 2014 et 2015, du fait des entrées à l'actif, masquent l'avancement des travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé, bien que ces travaux restent encore très inégaux selon les structures (groupes hospitaliers, pôles d'intérêt commun (PIC) et le siège) et selon la catégorie d'immobilisations :

- *Immobilisations corporelles – évolution de la catégorie terrains et agencements de terrains*

La catégorie « terrains » regroupe les terrains (comptes 211xxxxx) et les comptes liés à des agencements de terrains (comptes 212xxxxx), les premiers étant non amortissables, les seconds amortissables sur une durée de 15 ans.

Leur valeur brute diminue de -51M€ entre 2014 et 2015, cette évolution étant principalement liée au reclassement, lors de la clôture de l'exercice 2015, du bail emphytéotique de la Pitié (BEH) et du partenariat public privé d'Avicenne (PPP), enregistrés en 2014 sur la catégorie « terrains » :

Balance d'entrée 2015 (comptes 211 et 212) – montant brut	**Entrées 2015**	**Transferts 2015 (reclassements BEH et PPP)**	**Cessions 2015 ***	**Balance de sortie 2015** – montant brut	**Evolution 2014/2015**
178 M€	0,4 M€	-51 M€	-0,6 M€	127 M€	-51 M€

** Les valeurs brutes des terrains étaient assez faibles en termes de montant (principe de la valeur d'acquisition historique) ce qui explique un fort décalage avec le prix de vente réalisé.*

<u>Cessions</u> :

Les cessions de terrains 2015 sont principalement liées à la vente des terrains du site Saint Vincent de Paul. Cette vente se réalise en deux temps : une première tranche en 2015 avec une sortie brute pour un montant de 461 775,18€, une seconde tranche programmée sur 2016 et engendrant pour la partie « terrain » une sortie brute à hauteur de 569 516,55€.

<u>Entrées</u> :

L'AP-HP a été bénéficiaire de legs liés à des terrains et des terres agricoles, expliquant la majeure partie du montant de 375 K€.

<u>Remarque</u> :

Le montant de 1,6 M€ d'amortissements pour les terrains correspond aux amortissements cumulés (comptes 2812xxxx) liés aux catégories d'immobilisations « AGENCEMENTS DE TERRAINS » qui contrairement aux terrains s'amortissent (sur une durée de 15 ans).

- *Immobilisations corporelles – évolution de la catégorie constructions*

Pour cette catégorie, qui représente 70% des immobilisations corporelles, les sorties d'actifs sont supérieures aux entrées, entraînant une baisse de 16 M€ de la valeur brute entre 2014 et 2015 :

Balance d'entrée 2015 (comptes 213 et 214) – montant brut	Entrées 2015	Sorties 2015	Balance de sortie 2015 – montant brut	Evolution entre 2014 et 2015	
6 077 M€	221 M€	238 M€	6 061 M€	-16 M€	-0,27%

- *Immobilisations corporelles – immobilisations en cours*

L'enregistrement comptable de la mise en service (passage du compte 23 au compte 21) d'immobilisations déjà physiquement utilisées est l'une des actions de fiabilisation de l'actif immobilisé (action de « nettoyage » sans inventaire physique préalable, constituant la 1ère phase de la fiabilisation au cours du 1er semestre 2015).

En effet, selon les principes comptables, une fois l'immobilisation achevée, les dépenses constatées provisoirement au compte 23 (immobilisations en cours ou IEC) sont virées au compte 21 (immobilisation corporelle) par une opération d'ordre non budgétaire. Ce virement fait commencer la comptabilisation de l'immobilisation mise en service. Dans la continuité des travaux réalisés ces précédentes années, l'AP-HP a mené en 2015 ses travaux d'apurement de ces comptes 23 d'immobilisations en cours.

Les évolutions 2015 du compte d'immobilisations corporelles en cours sont les suivantes :

Balance d'entrée 2015 (compte 23) – montant brut	**Entrées**	**Sorties**	**Balance de sortie 2015** – montant brut	**Evolution 2014/2015**	
331 M€	152 M€	136 M€	346 M€	15 M€	+4,5%

Ainsi, en 2015, plus d'un tiers du montant des immobilisations en cours (compte 23) au 1er janvier 2015 a été « apuré » par mise en service, principalement au cours du second semestre 2015. Mais malgré cette action, le compte des immobilisations en cours augmente entre 2014 et 2015 du fait de flux entrants (152 M€) supérieurs à ces corrections.

- *Immobilisations corporelles – sorties d'actifs*

Les sorties comptables d'actifs qui ne seraient plus physiquement dans le patrimoine de l'AP-HP constituaient la seconde action de « nettoyage » sans inventaire physique préalable, à mener au cours du 1er semestre 2015, notamment pour les actifs à valeur nette comptable nulle.

Au cours de l'exercice 2015, 342M€ d'immobilisations (valeur brute) ont ainsi été sortis de l'actif suite aux travaux de nettoyage et d'inventaire, pour une valeur nette comptable de 4.3 M€ :

Report à nouveau 2015	**Entrées 2015 autre que transfert IEC**	**Entrées par transfert IEC**	**Sorties d'actifs**	**Valeur brute finale 2015**
8 686 M€	234 M€	136	-342M€	8 715 M€

Ces sorties d'immobilisations ont surtout concerné deux catégories d'immobilisations, en lien direct avec la fiabilisation de l'actif :

1) Compte 21351801 – Autres IGAAC → 67 M€ sortis sur 2015
2) Compte 21351805 – petits travaux et agencements → 144 M€ sortis sur 2015

2.2.2. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

	EXERCICE 2015	**EXERCICE 2014**	**Evolution en**	
			montant	%
PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)	69,1 M€	77,4 M€	**-8,4 M€**	**-10,8%**
PROVISIONS POUR RISQUES	50,6 M€	70,8 M€	**-20,2 M€**	**-28,5%**
PROVISIONS POUR CHARGES	274,0 M€	273,1 M€	**1,0 M€**	**0,4%**

L'évolution des provisions est particulièrement significative cette année, en lien avec les actions de fiabilisation des comptes de l'AP-HP :

- *Reprise intégrale de provisions devenues sans objet*

Au-delà des reprises partielles pour certaines provisions (reprises justifiées par la réévaluation des risques ou par la réalisation des risques sur 2015), plusieurs provisions devenues sans objet ont été entièrement reprises, dans le cadre du plan de fiabilisation des comptes :

Compte 1518 « provisions pour risques – autres » : Reprise sur le CRPP d'une provision de 25,4M€, constituée entre 1994 et 2000 mais non mouvementée en reprise depuis 1995, et constituée sur des bases contestables (les montants provisionnés auraient dû relever d'un schéma de produits constatés d'avance, et non de provisions).

Comptes 158 « autres provisions pour charges » : Reprise sur le CRPAB d'une provision de 2.6M€ (« humanisation de l'USLD-GH Joffre ») et sur le CRPP d'une provision de 2.5M€ (« ouverture de l'USIDATU PSL »), constituées au titre de travaux en exploitation, mais devenues sans objet compte tenu de mises en services correspondantes en investissement.

- *Constitution de nouvelles provisions*

De même, des provisions ont été constituées pour de nouveaux risques :

Exemple : Compte 1518 « provisions pour risques – autres » : constitution d'une provision de 5.3M€ dans le cadre du contrôle de la délivrance d'un médicament coûteux, selon le mécanisme des rétrocessions.

- *Ajustement des méthodes d'évaluation*

Cet ajustement concerne principalement les provisions pour créances irrécouvrables et pour compte épargne temps (voir supra).

2.2.3. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES

- *Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)*

Les créances d'exploitation et diverses restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP.

Le protocole de gestion des non-valeurs, signé le 5 décembre 2013 par l'ordonnateur et le comptable public de l'AP-HP, a été remplacé par un nouveau protocole conclu par les mêmes signataires le 21 mai 2015, couvrant cette fois l'ensemble des recettes de l'AP-HP et formalisant plus en détail les procédures correspondantes.

L'année 2015 a permis d'améliorer la circulation de l'information entre les groupes hospitaliers et la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine, par une gestion directement dans EIFEL et au fil de l'eau des admissions en non-valeur au niveau de chaque groupe hospitalier, et un suivi sous forme de tableau de bord de cette gestion.

Pour améliorer la performance de la chaîne de gestion des recettes, plusieurs actions conjointes des services de l'ordonnateur et du comptable public de l'AP-HP ont été poursuivies en 2015 :

- Un travail commun avec la maîtrise d'œuvre informatique pour organiser un traitement plus approprié des admissions en non-valeur et accroître progressivement le degré d'automatisation des relances et poursuites des débiteurs retardataires dans NSI Gestion ;

- Un plan d'actions conjoint des différents acteurs de cette chaîne pour améliorer la facturation et le recouvrement, décliné en actions précises et mesurables formalisées dans la convention de services comptable et financier signée par l'ordonnateur et le comptable public le 25 novembre 2014 ;

- Une mise en concurrence des éditeurs de logiciels de facturation en 2015 pour remplacer l'actuel outil GILDA de l'AP-HP inadapté pour faire face aux enjeux futurs (FIDES notamment)

Compte tenu de ce contexte, les créances admises en non-valeur par l'ordonnateur sur l'exercice 2015 sont les suivantes :

CRP	**Montant admis en non valeur – exercice 2015**
CRPP	42 594 534€
CRP-B (USLD)	459 414€
CRP-E (EHPAD)	91 078€
CRP-A (DNA)	74 383€
CRP-C (ECOLES)	769€
TOTAL	**43 220 178€**

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra).

2.2.4. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2015, un encours total de **2,16 milliards** d'euros (hors PPP voir infra), stable par rapport à 2014 (+2%) :

Montant de la dette au 31/12/2015 : 2 161 275 933,31 € (pour rappel : 2 115 010 383,35€ au 31/12/2014).

Bancaire : 748 159 724 € soit 34,6% (41,3% en 2014)
Obligataire : 1 413 116 209€ soit 65,4% (58,7% en 2014)

Taux fixe : 1 495 662 726€ soit 69,2% (67,7% en 2014)
Taux variable : 665 613 207€ soit 30,8% (32,3% en 2014)

Indicateurs de la dette (en amélioration)

Durée moyenne résiduelle : 9,58 ans (pour rappel : 10,13 ans en 2014)

Taux : 2,70% (pour rappel : 3,06% en 2014)

Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP)

1. Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpetrière *depuis novembre 2013 pour un montant de 37,9 M€ sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24%*

2. Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne *depuis août 2014 pour un montant de 13,0 M€ sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83%.*

→ En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP est de 2,21 milliards d'euros.

Notation

L'AP-HP et son programme EMTN sont notés « AA » par l'agence de notation FITCH et par Standard & Poor's.

Dette financière et trésorerie

Levée de fonds au 31/12/2015 :

240 M€ (70 M€ au 31/12/2014)

Remboursement de capitaux au 31/12/2015 :

195 570 106,64€ dont un remboursement anticipé de 70M€ avec la Caisse d'Epargne (193 317 790,10 € au 31 /12/2014)

Gestion de trésorerie 2015 :

1. Contrats de ligne de trésorerie

Plafond de la ligne de crédit en 2015 : 325M€ (200 M€ en 2014), en deux campagnes :

- juin 2014 à juin 2015 pour 125M€ avec trois banques différentes

- décembre 2015 à décembre 2016 pour 125M€ avec trois banques.

Entre le 30/09/16 et le 31/12/16, une ligne de 100M€ avec la Banque Postale a été installée pour faire face au décalage de tirage sur le long terme.

Encours annuel moyen des lignes de trésorerie en 2015 : 11,3M€ avec un encours total au 31/12 de 107,5M€ et un pic de tirage de 226M€.

Malgré une baisse, les niveaux de marge se sont maintenus à environ 0,60%.

2. Contrats de ligne de trésorerie « non garantie » en 2015

3 contrats de ligne non garantie avec 3 banques pour un total de 300M€

→ négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché

Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 98,3M€ avec un encours total au 31/12 de 0 et un pic de tirage de 220M€.

Du fait de la facilité d'utilisation et des faibles taux de tirage, c'est l'instrument de couverture qui a été privilégié.

3. Contrats CLTR

Au 31/12/2015, 4 contrats revolving (plafond de tirage de 104,1M€).

Encours annuel moyen des contrats CLTR : 76,6 M€ avec un pic de tirage de 104,13 M€.

L'utilisation importante des contrats CLTR résulte du niveau peu élevé des marges bancaires afférentes (0,05% en moyenne).

Compte tenu de l'évolution de la dette, le taux d'indépendance financière se dégrade légèrement en 2015, mais il reste en dessous du seuil significatif de 50%. Le poids de la dette quant à lui augmente légèrement entre 2014 et 2015 mais reste inférieur au taux de 30%.

DETTE	2013	2014	2015
Indépendance financière (en %)	47.66	48.60	49.21
Poids de la dette (en %)	31.87	29.01	29.10

2.2.5. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER :

- *Charges à payer*
- *Charges constatées d'avance*
- *Produits à recevoir (RAMR)*
- *Produits constatés d'avance (PCA)*
- *Stocks et en cours*

3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

3.1. UN RESULTAT CONSOLIDE REDEVENANT POSITIF EN 2015

Après une amélioration constante entre 2010 et 2013 (passant de -102,9M€ à -7,4M€), le résultat comptable consolidé de l'AP-HP s'était légèrement dégradé à la clôture des comptes annuels de 2014 (-9,8M€). L'année 2015 se traduit, pour la première fois depuis 2008, par un excédent sur le résultat consolidé de +39,7 M€.

Le résultat du compte principal se situe en 2015 à -38,8 M€, en amélioration pour la troisième année consécutive (-48,8M€ en 2014, -61M€ en 2013 et -70,3M€ en 2012).

3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

Le résultat 2015, toutes activités confondues, s'élève à + 39 679 190 € (soit +0,5 % des produits), contre - 9 742 841 € en 2014.

Cette évolution tient à plusieurs effets :

- *Une amélioration sensible du résultat du budget principal*
- *Une amélioration sensible du résultat des USLD*
- *Un résultat exceptionnellement élevé de la DNA, traduisant le montant très élevé des cessions d'actifs, avec en particulier la première tranche de valorisation de la cession de St-Vincent de Paul.*

	2014	2015	*en %age des produits*	évolution 2014-2015
Budget principal (CRPP)	- 48 789 852	-38 762 601	*-0,53%*	10 027 251
USLD (CRPA B)	- 6 078 237	3 313 095	*1,6%*	9 391 331
EHPAD (CRPA E)	629 673	879 505	*3,9%*	249 832
Dotation non affectée (CRPA A)	48 267 489	78 598 597	*73,2%*	30 331 107
Ecoles (CRPA C)	- 3 952 270	- 3 684 789	*-6,9%*	267 481
CSAPA (CRPA P)	134 325	- 664 617	*-17,3%*	- 798 942
Budget consolidé	- 9 788 872	39 679 190	*0,5%*	49 468 061

4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015

Se référer aux états AI4 et PF2 de l'annexe au compte financier pour le détail de ces événements :

- *Taux de TVA déductible*
- *Gestion des excédents de versement*
- *Comptabilisation des séjours à cheval*

5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2016

En raison d'un montant de cessions exceptionnellement élevé, l'EPRD 2016 présente un résultat prévisionnel excédentaire global de + 58 M€, tous comptes de résultats confondus et déficitaire de – 39 M€ au titre du seul budget principal.

En termes d'activité, cette prévision repose sur une hypothèse prudente. Au global, les objectifs de l'AP-HP en termes d'activité d'hospitalisation MCO s'établissent à +2.88% (soit +36 869 séjours), soit +1.05% au titre de l'hospitalisation complète et + 4.58 % au titre de l'hospitalisation partielle. L'objectif pour hospitalisation à domicile est fixé à +7.60%.

L'évolution prévisionnelle des recettes liées à l'activité externe est de +2,93% par rapport à 2015.

PARTIE N°2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2015 (EPRD)

Le présent rapport a vocation à être synthétique.
Concernant les points 1), 2) et 3) de cette partie (analyse de l'exécution budgétaire en 2015, de l'évolution des recettes en 2015, de l'évolution des dépenses en 2015), l'état infra-annuel sur la situation budgétaire arrêtée à fin décembre 2015 (en date de mars 2016) précise un certain nombre d'informations complémentaires auxquelles il est possible de se référer.

1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2015

LIBELLE DES CHAPITRES	CRPP initial + Décisions modificatives	Total des réalisations (compte financier)	Différentiel en valeur	Différentiel en taux d'exécution
Titre 1 : Charges de personnel	4 297 122 475,00	4 283 477 621,90	-13 644 853,10	-0,32%
Titre 2 : Charges à caractère médical	1 893 174 461,00	1 722 245 533,00	-170 928 928,00	-9,03%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	670 333 732,00	678 929 181,25	8 595 449,25	1,28%
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	613 476 333,00	657 633 556,44	44 157 223,44	7,20%
TOTAL - CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL	**7 474 107 001,00**	**7 342 285 892,59**	-131 821 108,41	**-1,76%**
Titre 1 : Produits versés par l'Assurance maladie	5 424 567 643,00	5 486 702 780,75	62 135 137,75	1,15%
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	668 590 498,00	695 019 377,51	26 428 879,51	3,95%
Titre 3 : Autres produits	1 343 325 927,00	1 121 801 133,52	-221 524 793,48	-16,49%
TOTAL - PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL	**7 436 484 068,00**	**7 303 523 291,78**	-132 960 776,22	**-1,79%**
RESULTAT	**-37 622 933,00**	**-38 762 600,81**	**-1 139 667,81**	**3,03%**

2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RECETTES EN 2015

Budget principal

- Recettes Assurance-maladie

Les recettes assurance-maladie sont en hausse de +5,2 % par rapport à 2014.
Après neutralisation des effets de périmètre (FIR comptabilisé en recettes assurance-maladie en 2015 et non en 2014), la progression est de + 2,1 % :

LIBELLE DES CHAPITRES		*Total des réalisations*	Total des réalisations	évolution 2014/2015	
Titre 1 : Produits versés par l'Assurance maladie					
73111	Produits de la tarification des séjours	*2 720 330 823,54*	2 758 204 485,57	37 873 662	1,4%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours	*294 850 316,00*	312 838 803,16	17 988 487	6,1%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours	*73 073 112,36*	75 809 388,78	2 736 276	3,7%
73114	Forfaits annuels	*93 901 441,00*	97 348 318,00	3 446 877	3,7%
73117	Dotation annuelle de financement	*616 018 051,00*	612 233 909,00	- 3 784 142	-0,6%
73118	Dotations MIGAC	*1 043 388 673,00*	1 067 690 622,00	24 301 949	2,3%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique	*333 630 828,18*	347 554 819,12	13 923 991	4,2%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	*0,00*	161 938 919,60	161 938 920	
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	*39 787 056,95*	53 083 515,52	13 296 459	33,4%
Total titre 1		***5 214 980 302,03***	**5 486 702 780,75**	**271 722 479**	**5,2%**

-Autres produits de l'activité hospitalière

Les autres produits de l'activité hospitalière sont en hausse de +2,3 % entre 2014 et 2015 selon le détail suivant :

Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière		*2014*	2015	évolution 2014/2015	
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	*274 774 594,08*	278 086 424,04	3 311 830	1,2%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	*32 360 514,83*	33 907 910,35	1 547 396	4,8%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	*501 969,94*	635 532,49	133 563	26,6%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	*81 453 988,78*	87 672 999,10	6 219 010	7,6%
73271	Forfait journalier MCO	*60 964 205,63*	63 536 122,85	2 571 917	4,2%
73272	Forfait journalier SSR	*24 497 048,08*	24 641 750,59	144 703	0,6%
73273	Forfait journalier psychiatrie	*2 434 521,50*	2 640 315,29	205 794	8,5%
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	*178 486 766,35*	177 801 273,70	- 685 493	-0,4%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	*18 732 985,44*	20 237 033,35	1 504 048	8,0%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	*5 474 481,61*	5 860 015,75	385 534	7,0%
Total titre 2		***679 681 076,24***	**695 019 377,51**	**15 338 301**	**2,3%**

Cette augmentation est, notamment, à mettre sur le compte d'une modification de la structure des séjours non pris en charge par l'assurance maladie vers des spécialités dont le tarif journalier de prestation (TJP) est plus important.

-Autres produits

Les autres produits sont en baisse de -14,8 % entre 2014 et 2015.

A périmètre constant (c'est-à-dire hors FIR – compte 7471 représentant un montant de 162 M€ en 2015 – qui était comptabilisé dans les « autres produits » en 2014 mais pas en 2015), l'évolution est de -3,4 %. Il s'agit principalement d'une **baisse significative des recettes dues à la rétrocession des médicaments**.

Titre 3 : Autres produits		2014	2015	évolution 2014/2015	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	*108 057 827,11*	89 586 565,62	- 18 471 261	-17,1%
7071	Rétrocession de médicaments	*602 173 947,90*	533 721 325,17	- 68 452 623	-11,4%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	*81 345 883,94*	78 378 541,54	- 2 967 342	-3,6%
71	Production stockée (ou déstockage)			-	
72	Production immobilisée	*0,00*	0,00	-	
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	*208 910 576,91*	68 139 735,45	- 140 770 841	-67,4%
75	Autres produits de gestion courante	*57 285 804,79*	59 989 454,08	2 703 649	4,7%
76	Produits financiers	*3 908 593,45*	5 529 403,41	1 620 810	41,5%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	*111 146 157,04*	128 310 295,61	17 164 139	15,4%
	Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs	*3 000,00*	370 700,00	367 700	12256,7%
	Dont 777 - quote- part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	*4 803 701,78*	7 812 085,89	3 008 384	62,6%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	*124 591 344,41*	136 596 021,42	12 004 677	9,6%
79	Transferts de charges	*0,00*	0,00	-	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)			-	
603	Autres variations de stocks (sauf 60311,60321,60322,60371) (crédits)			-	
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	*8 795 390,67*	8 871 038,11	75 647	0,9%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	*10 935 998,20*	12 409 559,97	1 473 562	13,5%
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	*162 252,20*	269 193,14	106 941	65,9%
	Total titre 3	***1 317 313 776,62***	**1 121 801 133,52**	**- 195 512 643**	**-14,8%**

Budget consolidé

Tous budgets confondus, les **produits d'exploitation** sont en hausse de +1 %, selon le détail suivant :

	Comptes	Exercice : 2015	Exercice : 2014	évolution 2014/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	707	533 796 387,49	602 342 616,76	-68 546 229,27	-11,4%
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	177 601 796,01	198 112 352,09	-20 510 556,08	-10,4%
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	968 592,35	-2 564 886,57	3 533 478,92	-137,8%
Production immobilisée	72	0,00	0,00		
Produits de l'activité	73	6 194 353 389,96	6 076 379 467,06	117 973 922,90	1,9%
Subventions d'exploitation et participations	74	273 133 659,12	251 481 261,06	21 652 398,06	8,6%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	115 096 789,99	101 351 833,53	13 744 956,46	13,6%
Transferts de charges	791	0,00	0,00		
Autres produits de gestion courante	75	92 792 459,40	91 052 917,29	1 739 542,11	1,9%
TOTAL I		**7 387 743 074,32**	**7 318 155 561,22**	**69 587 513,10**	**1,0%**

La baisse des produits liés à la rétrocession de médicaments est compensée par une augmentation des produits liés à l'activité.

Les **produits exceptionnels** sont quant à eux en hausse de +25,1 %, traduisant la dynamisation de la politique de **valorisation du patrimoine** au cours de l'exercice 2015, avec le produit de cession de près de 61 millions ainsi qu'une hausse significative des produits sur opérations de gestion sur exercices antérieurs.

	Comptes	Exercice : 2015	Exercice : 2014	évolution 2014/2015	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion					
- exercice courant	771,778	34 063 133,68	23 927 523,27	10 135 610,41	42,4%
- exercices antérieurs	772, 773	152 367 928,55	136 140 181,97	16 227 746,58	11,9%
Sur opérations en capital	775, 777	68 542 633,51	41 939 099,14	26 603 534,37	63,4%
Reprises sur provisions et dépréciations					
- reprises sur les provisions réglementées	7874	31 792 991,00	27 247 862,26	4 545 128,74	16,7%
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0,00	0,00	0,00	
Transfert de charges exceptionnelles	797	0,00	0,00	0,00	
TOTAL V		**286 766 686,74**	**229 254 666,64**	**57 512 020,10**	**25,1%**

Il faut noter que les produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance-maladie, comptabilisés au 7722, sont reclassés en produits d'exploitation de l'activité hospitalière.

3) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES EN 2015

Budget principal

- Charges de personnel

La progression des charges de personnel a été limitée à 1,18 % entre 2014 et 2015, selon le détail suivant :

	LIBELLE DES CHAPITRES	*2014*	2015	évolution 2014/2015	
Titre 1 : Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement	*24 899 406*	23 826 950	-1 072 456	-4,3%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	*263 729 521*	256 032 029	-7 697 492	-2,9%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	*98 000 732*	100 922 237	2 921 504	3,0%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	*5 525 439*	6 712 738	1 187 299	21,5%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	*1 968 824 978*	1 979 494 127	10 669 149	0,5%
6413	Personnel sous CDI	*44 718 379*	45 114 111	395 732	0,9%
6415	Personnel sous CDD	*131 319 568*	139 372 200	8 052 631	6,1%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	*137 990 540*	149 592 934	11 602 395	8,4%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	*334 431 359*	337 172 371	2 741 011	0,8%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	*63 841 345*	64 249 518	408 173	0,6%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	*89 873 836*	91 643 086	1 769 250	2,0%
6425	Permanences des soins	*67 737 688*	69 365 602	1 627 914	2,4%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	*765 377 821*	773 630 611	8 252 790	1,1%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	*193 131 288*	200 881 825	7 750 537	4,0%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	*21 827 403*	21 935 841	108 438	0,5%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	*7 223 009*	7 751 679	528 671	7,3%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	*15 218 515*	15 779 764	561 249	3,7%
	Total titre 1	***4 233 670 828***	**4 283 477 622**	**49 806 794**	**1,18%**

Cette progression de la masse salariale s'est accompagnée :

- d'une très légère diminution des effectifs non médicaux, en baisse de – 253 (soit une baisse de -0,37 %) entre 2014 et 2015
- d'une très légère progression des effectifs médicaux séniors, en hausse de + 18 (soit une hausse de +0,20 %) entre 2014 et 2015,
- d'une très forte progression des effectifs juniors (en hausse de + 9%), consécutive à la politique de desserrement du *numerus clausus* menée depuis quelques années

-Charges à caractère médical

Les charges à caractère médical sont en progression de +0,1 % entre 2014 et 2015, selon le détail suivant :

Titre 2 : Charges à caractère médical		*2014*	2015	évolution 2014/2015	
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	*718 840*	541 689	- 177 151	-24,6%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	*1 109 887 698*	1 042 164 084	- 67 723 615	-6,1%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	*447 738 925*	469 044 297	21 305 372	4,8%
6066	Fournitures médicales	*95 397 638*	95 296 260	- 101 378	-0,1%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique				
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	*-41 892 765*	3 733 153	45 625 918	-108,9%
611	Sous-traitance générale	*40 582 591*	43 302 232	2 719 641	6,7%
6131	Locations à caractère médical	*12 808 613*	11 712 783	- 1 095 830	-8,6%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	*55 802 763*	56 451 035	648 272	1,2%
	Total titre 2	***1 721 044 304***	**1 722 245 533**	**1 201 229**	**0,1%**

La baisse des consommations de produits pharmaceutiques est à rapprocher du ralentissement de l'activité de rétrocession au cours de l'année 2015, expliqué par les évolutions de prises en charge des hépatites C.

Hors les autres charges médicales couvertes par une recette (spécialités pharmaceutiques sous ATU et spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux facturables en sus, en augmentation en 2015), les charges à caractère médical sont en augmentation par rapport à 2014 de +34,4M€ soit +4,2%. Cette augmentation est concentrée sur les dispositifs médicaux.

-Charges à caractère hôtelier et général

Les charges à caractère hôtelier et général sont en progression de +3,5 % entre 2014 et 2015, selon le détail suivant :

Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		*2014*	2015	évolution 2014/2015	
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	*441*	439	- 2	-0,4%
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	*89 273 518*	85 921 047	- 3 352 471	-3,8%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	*126 921 578*	127 543 501	621 923	0,5%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	*0*	0	-	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	*-6 183 159*	170 497	6 353 656	-102,8%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151et 619)	*123 654 288*	137 552 898	13 898 610	11,2%
62	Autres services extérieurs (sauf 621et 629)	*250 043 332*	252 232 660	2 189 328	0,9%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	*2 442 575*	2 823 268	380 693	15,6%
65	Autres charges de gestion courante	*67 535 947*	73 717 401	6 181 453	9,2%
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	*0*	0	-	
71	Production stockée (ou déstockage)	*2 495 987*	-1 032 530	- 3 528 517	-141,4%
	Total titre 3	***656 184 507***	**678 929 181**	**22 744 674**	**3,5%**

L'évolution par rapport à 2014 s'explique par des charges plus importantes que prévues d'entretien des bâtiments, notamment les travaux de désamiantage désormais comptabilisés en classe 6, des dépenses de gardiennage en augmentation, notamment depuis novembre, et des effets de régularisation comptable de charges liées au système d'information (bascule de la classe 2 vers la classe 6).

-Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles

Ces charges sont en hausse de +1,2 % par rapport à 2014, selon le détail suivant :

Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles		*2014*	2015	évolution 2014/2015	
66	Charges financières	*73 143 299*	67 459 681	- 5 683 618	-7,8%
67	Charges exceptionnelles	*131 698 478*	128 075 103	- 3 623 375	-2,8%
	Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés »	*172 575*	2 762 719	2 590 144	1500,9%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	*445 023 591*	462 098 772	17 075 181	3,8%
	Total titre 4	***649 865 368***	**657 633 556**	**7 768 188**	**1,2%**

Le montant des charges financières a diminué suite à la baisse des taux d'intérêt. Les travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé réalisés en 2015 ont entraîné une hausse sensible du poste relatif à la valeur comptable des éléments d'actif cédés sortis de l'inventaire.
L'évolution des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions est expliquée dans la partie 1 du présent rapport.

Budget consolidé

Tous budgets confondus, les charges d'exploitation sont en hausse de +1,3 % entre 2014 et 2015 :

	Comptes	Exercice : 2015	Exercice : 2014	évolution 2014/2015	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	SD607 –SC 6097	0,00	0,00		
- variation de stock	+ SD 6037 ou – SC 6037	0,00	0,00		
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	475 907,64	-1 903 152,17	2 379 059,81	-125,0%
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	158 044,62	-135 119,39	293 164,01	-217,0%
Achats d'autres approvisionnements	SD602 –SC6092	1 588 698 254,46	1 641 387 927,36	-52 689 672,90	-3,2%
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	10 443 517,91	-40 981 353,37	51 424 871,28	-125,5%
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	225 106 294,60	224 385 053,78	721 240,82	0,3%
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	620 962 624,05	606 790 500,16	14 172 123,89	2,3%
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00	0,00	
- sur rémunérations	631- SC 6319 , SD 633 - SC	371 186 592,12	375 129 127,20	-3 942 535,08	-1,1%
- autres	635, 637	4 925 580,76	4 845 273,57	80 307,19	1,7%
Charges de personnel		0,00	0,00		
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489 -	3 022 776 835,59	2 983 687 979,40	39 088 856,19	1,3%
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529,	1 044 581 753,14	1 027 215 491,33	17 366 261,81	1,7%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et	6811, 6816	333 512 581,25	337 042 108,36	-3 529 527,11	-1,0%
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	65 303 922,00	56 003 381,00	9 300 541,00	16,6%
- pour risques et charges : dotations aux amortissements,	6812, 6815	52 628 681,00	37 880 000,07	14 748 680,93	38,9%
Autres charges de gestion courante	65	74 436 625,29	68 801 907,86	5 634 717,43	8,2%
TOTAL II		**7 415 197 214,43**	**7 320 149 125,16**	**95 048 089,27**	**1,30%**

L'augmentation contenue des charges de personnel de 1,2% n'a été en partie compensée que par une augmentation des produits bruts d'exploitation de 0,8%, même si les recettes d'assurance-maladie ont augmenté de 2,10%. Il en résulte un excédent brut d'exploitation légèrement en repli de 0,4%.

4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2015

4.1. LE RESULTAT ET L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes	2013	2014	2015	*Evolution 2015/2014*
Produits des tarifications à l'activité pris en charge par l'ass-maladie	3 387 661 396	3 461 672 137	3 547 491 012	*2,5%*
Produits de l'activité hospitalière non pris en charge par l'ass-maladie	666 037 292	679 681 076	695 019 377	*2,3%*
Sous-total variable selon l'activité	*4 053 698 688*	*4 141 353 213*	*4 242 510 389*	*2,4%*
MIGAC et FIR	1 189 386 295	1 198 323 893	1 229 629 541	*2,6%*
Forfaits annuels	91 941 045	93 901 441	97 348 318	*3,7%*
Dotation annuelle de financement (DAF)	607 929 456	616 018 051	612 233 909	*-0,6%*
Produits afférents aux soins (CRA)	115 689 527	113 212 379	113 399 303	*0,2%*
Produits afférents à la dépendance	25 177 191	24 469 804	26 306 756	*7,5%*
Produits de l'hébergement	81 136 081	80 025 619	84 118 046	*5,1%*
Autres produits de tarification des CRA	3 799 659	3 797 342	3 829 561	*0,8%*
Ventes de marchandises	298 581 355	602 342 616	533 796 387	*-11,4%*
Autres produits	152 535 222	156 439 731	143 018 780	*-8,6%*
Produits bruts d'exploitation	**6 619 874 522**	**7 029 884 092**	**7 086 190 993**	***0,8%***
Consommations en provenance de tiers	1 490 593 493	1 822 431 843	1 824 567 025	*0,1%*
Charges externes	566 076 966	580 338 076	595 425 097	*2,6%*
Remboursements de frais des CRA	78 231 133	80 932 357	77 637 706	*-4,1%*
- Consommations intermédiaires	**1 978 439 326**	**2 321 837 562**	**2 342 354 416**	***0,9%***
VALEUR AJOUTEE	**4 641 435 195**	**4 708 046 529**	**4 743 836 576**	***0,8%***
+ Subventions d'exploitation	61 040 550	54 307 891	68 367 805	*25,9%*
- Impots et taxes	5 118 727	4 845 273	4 925 580	*1,7%*
- Charges de personnel (en net)	4 313 513 828	4 412 485 021	4 463 656 865	*1,2%*
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	**383 843 190**	**345 024 125**	**343 621 935**	***-0,4%***
+ Autres produits de gestion courante	87 473 032	91 052 917	92 792 459	*1,9%*
- Autres charges de gestion courante	71 665 946	68 709 893	74 436 625	*8,3%*
MARGE BRUTE	**399 650 276**	**367 367 148**	**361 977 769**	***-1,5%***
+ Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges d'expl	53 369 388	101 351 833	115 096 789	*13,6%*
- Dotations aux amortissements	318 614 642	337 042 108	333 512 581	*-1,0%*
- Dotations aux provisions et dépréciations	101 331 807	93 883 381	117 932 603	*25,6%*
RESULTAT D EXPLOITATION	**33 073 214**	**37 793 493**	**25 629 375**	***-32,2%***
+ Produits financiers	4 020 018	3 972 648	5 545 295	*39,6%*
- Charges financières	74 287 233	73 186 863	67 503 245	*-7,8%*
RESULTAT COURANT	**-37 194 000**	**-31 420 721**	**-36 328 574**	***15,6%***
+ Produits exceptionnels	206 303 420	189 467 609	233 683 171	*23,3%*
- Charges exceptionnelles	176 548 003	167 835 759	157 675 407	*-6,1%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**29 755 416**	**21 631 849**	**76 007 764**	***251,4%***
RESULTAT NET	**-7 438 583**	**-9 788 871**	**39 679 189**	***-505,4%***

4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT, ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

RATIOS (en euros)	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) *	996 730 995	775 343 123	845 911 307	70 568 184	*9,1%*
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	988 369 442	894 704 634	973 783 151	79 078 517	*8,8%*
TRESORERIE	8 361 553	-119 361 511	-127 871 844	-8 510 333	*7,1%*

** Remarque concernant le fonds de roulement net global :*
Il s'agit du FRNG du tableau de suivi du fonds de roulement (état C7 du compte financier).
L'écart par rapport aux données du tableau de variation du fonds de roulement et de la trésorerie (état C6 du compte financier, ligne "variation du FRNG selon EPRD") correspond aux opérations correctives enregistrées au compte 10682.

La progression du fonds de roulement provient de plusieurs effets, notamment : l'évolution entre 2014 et 2015 de l'excédent affecté à l'investissement (+ 47 M€), la progression des subventions d'investissement reçues (+ 29 M€) ainsi qu'une augmentation de la dette (+ 45 M€ ; voir l'état C7 pour la définition, ligne « emprunts »). Pour information complémentaire, l'évolution des apports (+1M€) correspond à des dons et legs (actifs fonciers).

Le résultat positif de l'exercice 2015 de 39 M€ consolide les ressources stables qui sont diminuées par ailleurs de l'affectation en report à nouveau négatif de 58 M€ des résultats de l'exercice précédent (soit un montant de report à nouveau de -480 M€ en 2015 contre -422 M€ en 2014).

Parmi les emplois, la progression la plus significative concerne les brevets et licences pour 56 M€. Le montant global des provisions reste relativement stable malgré une hausse de 22 M€ de la provision pour créances douteuses.

Le besoin de fonds de roulement (BFR) correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'AP-HP.

Globalement, le montant des créances à recouvrer augmente de 1,79%. Les efforts entamés sur l'exercice 2015 devraient porter leurs fruits en 2016. Le rattrapage des poursuites sur les années antérieures, suite aux dysfonctionnements de l'application NSI Gestion, le recours à des huissiers privés dans une phase comminatoire après l'envoi des sommes à payer, le paiement par internet TIPI mis en place avec des résultats encourageants, le déconventionnement de la plupart des organismes étrangers pour le paiement des patients étrangers avec le versement d'une provision obligatoire devraient permettre d'améliorer le recouvrement sur l'année 2016.

Ce montant global comporte des titres de particuliers pour un montant de 40 millions pour lesquels l'adresse de facturation est erronée. Le nouveau plan de l'amélioration de la facturation au plus près du fait générateur devrait permettre une amélioration importante à court terme.
Des titres sont contestés pour un montant de 42 M€ dont 40 M€ pour les CPAM. 59 M€ ont déjà été proposés pour l'exercice 2016 en non-valeur pour des créances irrécouvrables suite à un recouvrement infructueux.
Par ailleurs, les produits rattachés à l'exercice et non titrés ont augmenté de 24 M€, passant à 181 M€. Enfin, 242 M€ de créances diverses représentent les produits à recevoir sur ressources affectées dans le cadre de la recherche.

Le montant des dettes d'exploitation diminue de 3%. Il s'agit notamment des dettes sur immobilisations et comptes rattachés qui diminuent de 36% et du montant des recettes à régulariser qui passent de 142 à 91 millions suite à des imputations sur les titres à recouvrer.

Voir plus haut le commentaire sur le ratio d'indépendance financière et du poids de la dette.

4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RESSOURCES	2013	2014	2015	*Evolution 2014/2015*
Capacité d'autofinancement	**329 637 503**	**277 763 751**	**303 476 551**	***9,3%***

La capacité d'autofinancement reflète la capacité de l'Institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour autofinancer les investissements. Elle évolue favorablement en 2015 avec une progression de 9,3% malgré un excédent brut d'exploitation en recul de 0,4%. Il s'agit de la résultante de la progression des produits exceptionnels (hors cessions) et de la diminution des charges exceptionnelles sur l'exercice, notamment des titres annulés sur exercices antérieurs pour plus de 10 millions d'euros.

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette est donc le montant résiduel servant pour l'investissement. Elle passe de 84 à 95 millions d'euros en 2015.

4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

Source : ratios IDAHO DSFP au 31/12/2015 – extraits :

RATIOS LIES A LA DETTE			
Remboursement annuité K / Amortissements (en %)	29.44	57.35	62.65
INVESTISSEMENTS			
Taux de renouvellement des immobilisations (en %)	3.49	3.83	4.22
Taux de vétusuté des equipements (en %)	74.29	76.13	74.92
Taux de CAF (en %)	4.78	3.81	4.11
Taux de marge brute (en %)	5.90	5.12	4.99
Poids des amortissements / Marge brute (en %)	79.72	91.74	92.13
Poids des frais financiers / Marge brute (en %)	18.57	19.91	18.63
DETTE			
Indépendance financière (en %)	47.66	48.60	49.21
Poids de la dette (en %)	31.87	29.01	29.10

ANNEXE 1 – TEXTES EN VIGUEUR

ELABORATION DU COMPTE FINANCIER

- Code de la santé publique : articles L.6143-1 (3°), L.6143-4 (7°) L.6143-7 (6°), R.6144-1 (1°) et R.6144-40 (1°) relatifs aux attribution de la CME et du CTE ; articles R.6145-1 à 3 relatifs aux dispositions générales ; articles R.6145-43 à 53 relatifs à la clôture de l'exercice et à l'affectation des résultats
- Arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (NOR BCRE1126710A), notamment son article 8
- Arrêté modifié du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé (tomes 1 et 2, NOR AFSH1430636A) et arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé (tome 3, NOR AFSH1430645A)
- Arrêté du 6 août 2015 relatif au compte financier des établissements publics de santé (NOR AFSH1519374A)
- Instruction interministérielle DGOS/PF1/DGFIP/CL1B/CE1B/2015/78 du 16 mars 2015 relative à l'utilisation du compte 1022 « Compléments de dotation – Etat » dans la nomenclature M21
- Note d'orientations conjointe DGOS-DGFiP relative au compte financier des établissements publics de santé de l'exercice 2015 - Mars 2016

CERTIFICATION DES COMPTES

- Code de la santé publique : article L.6145-16, et R.6145-61-1 à D.6145-61-8
- Décret n° 2013-1239 du 23 décembre 2013 définissant les établissements publics de santé soumis à la certification des comptes
- Arrêté du 21 octobre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé soumis à la certification des comptes à compter de l'exercice 2016 (NOR AFSH1525173A), dont l'AP-HP
- Arrêté du 21 février 2014 portant cahier des charges relatif à l'attribution du mandat de commissaire aux comptes des établissements publics de santé (NOR AFSH1405440A)
- Circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé (NOR ETSH1127997C)

ANNEXE 2 – CONSTITUTION DU COMPTE FINANCIER DANS LE SYSTEME D'INFORMATION DE L'AP-HP (SAP)

Le compte financier est réalisé via une restitution (« BI CFU ») de données extraites du système d'information partagé par les services de l'ordonnateur et du comptable public de l'AP-HP dénommé NSI Gestion conformément à l'article 8 de l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (NOR: BCRE1126710A).

La mise en place en 2011 du nouveau système d'information de gestion ("*NSI Gestion*" basé sur les progiciels SAP et HR Access) au sein des services tant de l'ordonnateur que du comptable public de l'AP-HP (application partagée dispensant de recourir à l'outil Hélios de la DGFiP) a eu des conséquences importantes sur les modalités de tenue de la comptabilité générale et la production des comptes de l'institution.

La majorité des écritures comptables est ainsi produite de manière automatique à partir de l'enregistrement des actes de gestion réalisés dans diverses applications métiers, ce qui évite des erreurs humaines :

1. Gestion de la paie (progiciel HR Access),
2. Gestion des achats stockés ou non (Module MM du progiciel SAP),
3. Gestion des immobilisations (module FI-AA de SAP),
4. Gestion des ventes (module SD de SAP).

Les différentes comptabilités (générale, budgétaire et analytique), relevant du comptable public et/ou de l'ordonnateur, sont ainsi gérées au moyen d'un unique système d'information, le partage des tâches entre ces deux acteurs de la fonction comptable étant réalisé au moyen de la gestion des habilitations et du workflow de NSI Gestion.

L'architecture même du progiciel NSI Gestion contrôle l'intégrité des comptes :

- Les comptes de comptabilité générale sont créés sans définir leur période de validité, contrairement aux comptes budgétaires. Tout compte de comptabilité générale, créé et utilisé, doit être conservé dans le système. Lors d'une évolution du référentiel comptable national (M21), les comptes supprimés au niveau national par arrêté ministériel ne peuvent être supprimés de NSI Gestion mais leur utilisation peut seulement être bloquée, ceci permettant de conserver et pouvoir interroger l'historique de ces comptes ;
- Pour des raisons de cohérence du système, la codification d'un compte général ne peut donc pas être réutilisée avec une signification différente. Tout changement de compte doit se traduire par la création d'un nouveau compte. Or, les évolutions du référentiel comptable national consistent souvent en la réutilisation de la numérotation d'un compte existant mais avec une signification différente. L'outil NSI Gestion impose, à l'inverse, de conserver l'ancien compte et de créer un nouveau compte avec une codification différente. Cette spécificité informatique a été signalée à la DGFiP et à la DGOS par note du 8 février 2016 par l'ordonnateur et le comptable public de l'AP-HP qui s'efforcent toutefois toujours d'être au plus proche de la nomenclature comptable M21 en respectant la racine des comptes que celle-ci impose ;
- Les comptes à huit caractères numériques ouverts dans NSI Gestion sont plus détaillés, que ceux indiqués par le référentiel comptable national M21. Cette décimalisation, qui permet un suivi plus fin de nos dépenses et recettes, peut gêner l'AP-HP dans la prise en compte rapide des évolutions annuelles de nomenclature comptable décidées au niveau national. Cette contrainte informatique a aussi été signalée à la DGFiP et à la DGOS par la note précitée du 8 février 2016 afin que l'AP-HP soit à l'avenir associée plus précocement à leurs travaux annuels d'actualisation de la nomenclature comptable afin qu'elle puisse mieux anticiper les maintenances informatiques correspondantes ;

- En outre, l'intégration des différentes comptabilités dans le progiciel SAP ainsi que l'automatisation des écritures rendent complexes les évolutions de leur paramétrage. Par exemple, une évolution de l'imputation comptable (module FI de SAP) des articles va avoir pour conséquence la nécessité de recréer l'ensemble des fiches articles concernées (en logistique, module MM), car un article ne peut avoir qu'une seule imputation de comptabilité générale (cf. schéma infra des différents modules du progiciel SAP dont seulement certains sont utilisés par l'AP-HP avec NSI Gestion).

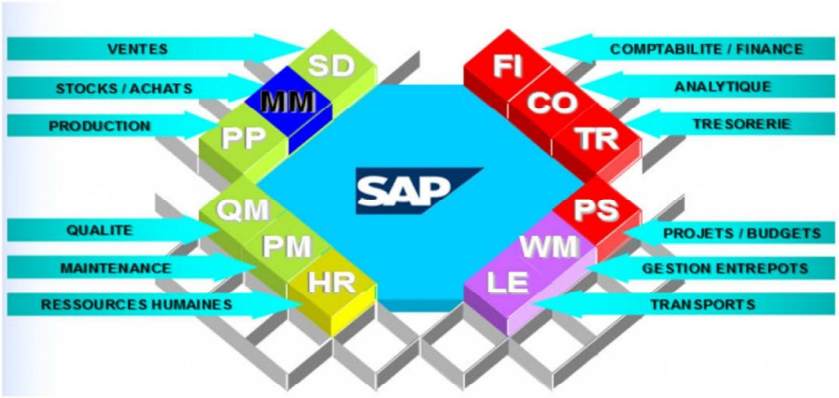

Compte tenu de ces spécificités informatiques, les services de l'ordonnateur et du comptable public de l'AP-HP ont expertisé la nomenclature comptable utilisée par l'outil NSI Gestion lors des préparatifs de la certification des comptes. Ils ont identifié, à cette occasion, des écarts entre celui-ci et les normes comptables en vigueur qui ont été signalés à la DGFiP et à la DGOS par la note précitée du 8 février 2016.

Par ailleurs, lors de la mise en place de l'outil NSI Gestion, l'utilisation particulière de certains comptes a été validée par ces administrations centrales. Ainsi, pour les dépenses qui relèvent d'un engagement juridique préalable, l'AP-HP applique un mécanisme comptable différent des autres établissements publics de santé pour mouvementer le compte 408 « *Fournisseurs – factures non parvenues* » à chaque opération en cours d'exercice et pas seulement à titre récapitulatif à la clôture des comptes (cf. supra).

Pour les recettes, lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "*Redevables – Contentieux*" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Si ce compte a été utilisé lors du déploiement initial de cet outil (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 car il empêchait la comptabilisation des encaissements lors de la phase contentieuse.

Concernant les comptes de paye, pour des contraintes d'interface entre les progiciels HR Access et SAP, l'AP-HP a dû reporter au 1er janvier 2017 la mise en œuvre des nouveaux comptes d'imputation de la paye des personnels médicaux s'appliquant normalement à compter du 1er janvier 2015 (comptes 64117, 64137 et 64157 relatifs au régime indemnitaire des personnels titulaires et contractuels, comptes 6421 à 6425 relatifs aux différentes catégories de praticiens hospitaliers).

Ces exemples d'écarts à la norme nationale, résultant du système d'information, expliquent que pour élaborer un compte financier respectant les normes nationales, l'outil de restitution de données de l'outil NSI Gestion (BI) opère une "transcodification" pour assurer le passage de comptes utilisés non prévus par le référentiel national M21 vers les comptes préconisés par ce dernier. Afin de tracer ces opérations, les règles de cette transcodification sont intégrés directement dans un « onglet TRANSCO » du fichier constitué par l'outil BI CF pour formaliser le compte financier de l'AP-HP.

Le schéma suivant synthétise le processus informatique d'extraction des données correspondantes du cœur comptable de l'outil NSI Gestion lors de la clôture des comptes. Chacun des états du compte financier dit sur chiffres, dont la forme est fixée par l'arrêté interministériel du 6 août 2015 (NOR AFSH1519374A) en vertu de l'article R.6145-45 du code de la santé publique, est ainsi constitué sous forme de l'un des onglets d'un fichier EXCEL produit par le module BEX de NSI Gestion.

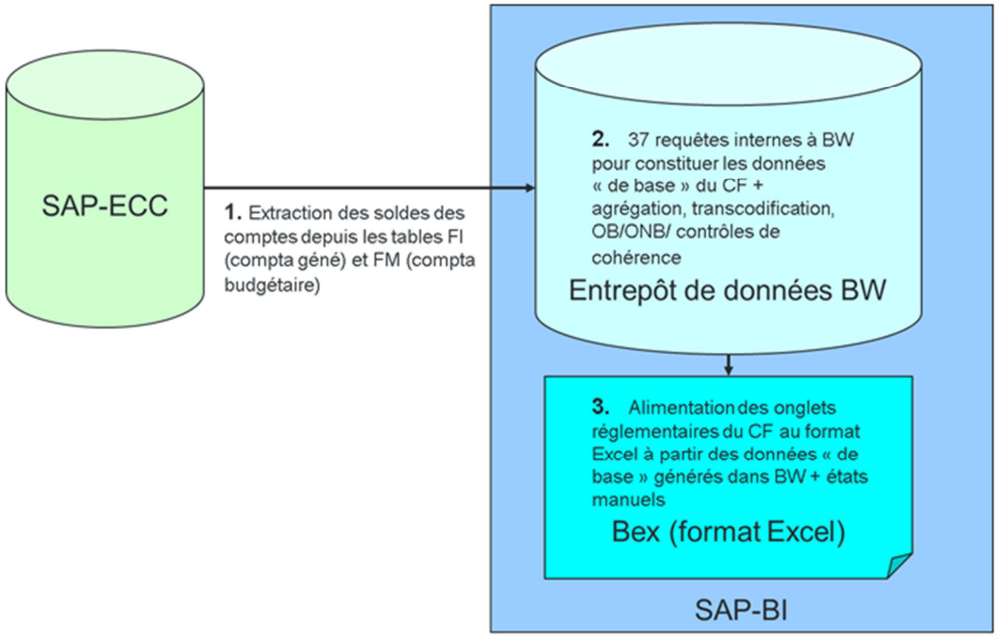

Le rapport d'observations définitives de juillet 2012 de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France concernant la gestion de l'AP-HP avait constaté que le partage de NSI Gestion par l'ordonnateur et le comptable public de l'AP-HP depuis 2011 a permis « *un renforcement de la fiabilité* » de leurs comptes (page 19).

Les comptes annuels de l'AP-HP sont établis selon les principes généraux applicables aux établissements publics de santé, et les éventuelles spécificités liées à son statut, afin de :

- donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement ;
- et garantir la qualité et la compréhension de l'information.

« *La qualité des comptes* […] *est assurée par le respect des principes comptables, tels que définis par les règles arrêtées par le ministre chargé du budget, dans les conditions fixées à l'article 54. Elle doit répondre aux exigences énoncées aux 1° et 2° de l'article 53 au regard notamment des objectifs suivants :*

1° Les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;

2° Ils doivent être établis selon des méthodes permanentes, dans le but d'assurer leur comparabilité entre exercices comptables ;

3° Ils doivent appréhender l'ensemble des événements de gestion, en fonction du degré de connaissance de leur réalité et de leur importance relative, dans le respect du principe de prudence ;

4° Ils doivent s'attacher à assurer la cohérence des informations comptables fournies au cours des exercices successifs en veillant à opérer le bon rattachement des opérations à l'exercice auquel elles se rapportent ;

5° Ils doivent être exhaustifs et reposer sur une évaluation séparée et une comptabilisation distincte des éléments d'actif et de passif ainsi que des postes de charges et de produits, sans possibilité de compensation ;

6° Ils doivent s'appuyer sur des écritures comptables fiables, intelligibles et pertinentes visant à refléter une image fidèle du patrimoine et de la situation financière » (article 57 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Les règles budgétaires et comptables à respecter sont retracées dans le référentiel des établissements publics de santé dit « M21 » fixé par arrêté des ministres chargés du budget et de la santé conformément à l'article 54 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.